ÉCOLE D'INFIRMIER·E·S ANESTHÉSISTES
DU CHRU DE TOURS

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SÉLECTION D'ENTRÉE EN FORMATION IADE

ANNÉE 2027

Adresse postale :
École d'IADE
CHRU DE TOURS
37044 TOURS CEDEX 9

02.47.47.38.71
ecole.iade@chu-tours.fr

ÉCOLES DU CHRU TOURS
CHRU HÔPITAUX DE TOURS
université de TOURS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
ars Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Région Centre-Val de Loire

La présentation de la formation IADE

Public visé (arrêté du 23 juillet 2012)

- *Article 6 :*
 - Les infirmiers diplômés d'Etat justifiant de deux années minimum d'exercice, en équivalent temps plein de la profession d'infirmier au 1er janvier de l'année du concours.
- *Article 15 :*
 - Les infirmiers diplômés d'Etat d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade master (article 15)
 - Les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme
 - Les étudiants ayant validé la 3ème année du 2ème cycle des études médicales
- *Article 7 :*
 - Les personnes titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier non validé pour l'exercice en France justifiant d'un exercice professionnel de deux ans, ayant satisfait aux tests de niveau professionnels et à une épreuve permettant d'apprécier leur maîtrise de la langue française.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice de la profession d'infirmier sans limitation, ou d'une autorisation d'exercice délivrée conformément à la réglementation en vigueur.
- Justifier d'au moins deux années d'exercice professionnel infirmier, en équivalent temps plein, au 1er janvier de l'année de la sélection.
- Satisfaire aux modalités d'admission prévues par la réglementation en vigueur.

Objectifs

- Former des infirmiers anesthésistes en les conduisant à l'obtention du DE d'IA de grade master.
- Préparer des infirmiers anesthésistes, responsables et autonomes, dans le domaine des soins en anesthésie, comprenant les périodes pré, per et post-interventionnelles, et dans celui des soins d'urgences et de réanimation.
- Favoriser l'acquisition de compétences techniques et non techniques inhérentes au métier d'IADE.
- Contribuer au développement de compétences à et par la recherche en soins infirmiers spécialisés en anesthésie, réanimation et urgence.

Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre reposent sur l'engagement actif et la participation de l'étudiant tout au long de sa formation. Elles sont définies et détaillées dans le projet pédagogique de l'école.

Modalités d'accès

L'accès à la formation est soumis à des modalités de sélection qui varient selon le statut des candidats :

- Pour les candidats relevant des articles 6 et 7 : l'admission est conditionnée à la réussite des épreuves de sélection organisées par l'école, sous la responsabilité du jury d'admission prévu à l'article 11.
- Pour les candidats relevant de l'article 15 : l'admission repose sur l'étude d'un dossier et la réussite d'un entretien avec le jury d'admission prévu à l'article 11.

Durée

- La formation se déroule sur 2 années universitaires
- Elle est organisée en 4 semestres universitaires à temps plein

Contenu

La formation repose sur une alternance entre des enseignements théoriques et pratiques dispensés à l'école et des périodes de formation en milieu professionnel sous forme de stages. Les apprentissages théoriques sont ainsi complétés par des mises en pratique permettant à l'étudiant de développer progressivement ses compétences professionnelles.
L'immersion en milieu professionnel est préparée et accompagnée par l'équipe pédagogique au moyen d'ateliers pratiques, de séances de simulation et d'enseignements en interprofessionnalité. Ces dispositifs permettent de favoriser l'acquisition des compétences, la collaboration entre les différents professionnels et la préparation de l'étudiant aux réalités du terrain.

Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation

- **Le suivi pédagogique** : l'étudiant en formation est suivi par un formateur permanent tout au long de la formation, tant sur la formation théorique que sur la formation pratique par des visites de stage.
- **L'offre de stage** est proposée aux étudiants
- **Les stages** permettent une évaluation de la réalisation des objectifs et du niveau d'acquisition des compétences
- **Le recueil de la satisfaction** des professionnels en formation est réalisé lors de régulations de stage et de formation afin de faire évoluer le dispositif

Intervenants

- Cadres de Santé IADE et formateurs IADE permanents
- Professeurs des universités, docteurs et maîtres de conférences
- Médecins, chirurgiens
- Directeurs des soins
- Autres intervenants experts en droit, management, qualité-gestion des risques ...
- IADE

Dates de la formation

- Formation sur 24 mois débutant **le 1er octobre 2027**

Tarifs de la formation

- Droits d'inscription universitaires : **255.00 € par an** – tarif sous réserve d'évolution
- Frais de scolarité *Établissement* : **9100.00 € par année** de formation – tarif sous réserve d'évolution
 Frais de scolarité *Autofinancement* : **7280.00 € par année** de formation – tarif sous réserve d'évolution

Prise en charge financière

Le financement de la formation peut être assuré selon différentes modalités, en fonction de la situation du candidat :

- **Par l'employeur**, dans le cadre du plan de développement des compétences ou de la promotion professionnelle continue.
- **À titre individuel**, par autofinancement ou par mobilisation du Compte personnel de formation (CPF), selon les conditions d'éligibilité.
- **Par un organisme financeur**, tel que Transitions Pro, sous réserve de l'éligibilité du projet de formation et de l'acceptation de la demande de financement.

Indicateurs de résultats promotion 2024-2026

- Nombre de professionnels en formation : 14
- Taux d'obtention du diplôme : 100% Taux d'insertion à la sortie de formation : 100%
- Taux de satisfaction global : 100%

Indicateurs sélection 2027

Effectif autorisé : 20
Nombre de places offertes session 2027 : 17 (reports de formation déduit)

Journée Portes Ouvertes - Edition 2027

- Portes ouvertes en présentiel le 13 février 2027

Les épreuves de Sélection d'entrée en formation IADE

Épreuves d'admissibilité et d'admission – Pour les candidats relevant des articles 6 et 7

Article 12 :

« Les épreuves de sélection évaluent l'aptitude des candidats à suivre l'enseignement conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste. Elles comprennent :

- **une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité** de deux heures permettant d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'Etat d'infirmier ainsi que ses capacités rédactionnelles.
 Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu à l'épreuve une note supérieure ou égale à la moyenne.

La liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles est affichée à l'école.
Chaque candidat reçoit une notification de ses résultats.

- **une épreuve orale d'admission** permettant d'apprécier les capacités du candidat :
 - à décliner un raisonnement clinique et à gérer une situation de soins ;
 - à analyser les compétences développées au cours de son expérience professionnelle ;
 - à exposer son projet professionnel ;
 - à suivre la formation.

Cette épreuve consiste en un exposé discussion avec le jury, précédée d'une préparation de durée identique pour tous les candidats. Une note au moins égale à la moyenne est exigée. »

Article 8 :

« Pour les candidats résidant dans les départements et les collectivités d'outre-mer, l'école ou les écoles de métropoles choisies par les candidats peuvent organiser l'épreuve écrite d'admissibilité dans les départements ou collectivités d'outre-mer avec la participation des représentants locaux de l'Etat, sous réserve qu'elle se déroule le même jour et à la même heure qu'en métropole. Ce principe peut s'appliquer réciproquement aux candidats métropolitains souhaitant passer l'épreuve écrite outre-mer. »

Épreuve d'admission – Pour les candidats relevant de l'article 15

Article 15 :

« (…) Ces candidats déposent auprès de l'école de leur choix un dossier comprenant :

- Un curriculum vitae ;
- Les titres et diplômes ;
- Un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession ;
- Une lettre de motivation ;

Ces candidats sont dispensés des épreuves d'admissions.
Ils sont sélectionnés sur dossier et entretien par le jury d'admission prévu à l'article 11. (…) »

Situation de handicap

Article 14 :

« Les candidats aux épreuves de sélection présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagements des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en informe l'école de formation. Le directeur de l'école met en œuvre les mesures d'aménagements préconisées. »

Frais de sélection 2027

- **180.00 € de frais de sélection obligatoires** (tarif sous réserve d'évolution) à régler au moment du dépôt du dossier d'inscription.

Paiement en ligne via le site internet du CHRU de TOURS

Paiement des frais d'inscription en ligne - Écoles du CHRU de Tours (chu-tours.fr)

Une attestation de paiement sera transmise par mail après paiement.

Calendrier des épreuves et résultats de la Sélection 2027

- **Dépôt du dossier d'inscription à la Sélection d'entrée en formation IADE 2026**
 du 16 novembre 2026 au 1er février 2027
- **Epreuve écrite d'admissibilité**
 le 09 mars 2027 à 14 h
- **Résultats de l'épreuve d'admissibilité**
 Le 12 mars 2027 à 14h
- **Epreuve orale d'admission**
 Le 24 mars 2027, le créneau horaire de passage sera précisé sur convocation à l'issue de l'admissibilité
- **Résultats de l'admission**
 Le 26 mars 2027

Chaque candidat sera informé par courriel de ses résultats à l'épreuve d'admissibilité et/ou à l'épreuve d'admission.

Les résultats à l'admissibilité et à l'admission seront affichés à **l'école IADE** et sur **Internet** via le lien suivant

https://www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/resultats/

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

Dossier inscription

Le candidat doit constituer un ***dossier d'inscription à la sélection d'entrée en formation IADE*** accompagné des pièces **obligatoires** suivantes :

- ❑ Un dossier d'inscription **Sélection d'entrée en formation IADE 2027** à compléter
- ❑ La copie recto-verso couleur d'une pièce d'identité en cours de validité
- ❑ Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection
- ❑ La copie des originaux des titres (avec les numéros : ADELI/RPPS + INE/BEA), diplômes ou certificats (Bac, IDE)
- ❑ L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence – AFGSU de niveau 2, **valide obligatoirement jusqu'à fin décembre 2029**
- ❑ Un certificat médical attestant des vaccinations obligatoires fixées par l'article L.3111-4 du code de la santé publique
- ❑ Un Etat des services avec justificatifs de l'ensemble de la carrière d'infirmier diplômé d'Etat attestant un exercice professionnel équivalent temps plein à 24 mois minimum au 1er janvier de l'année du concours
- ❑ Pour les infirmiers diplômés d'Etat exerçant leur activité dans le secteur libéral, en plus du curriculum vitae détaillé, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice établi par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et de tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice et des acquis professionnels postérieurs à l'obtention du diplôme d'Etat infirmier
- ❑ Une photo d'identité récente avec votre nom et prénom au format JPG suivant **nomprenom.JPG**
- ❑ Le paiement en ligne des frais de sélection (180.00€)
- ❑ Un exemplaire du Curriculum vitae au format numérique PDF

Pour **le 1er février 2027** (***délai de rigueur***)

Dossier complet d'inscription à la Sélection d'entrée en formation IADE 2027
(Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte)

En version numérique PDF à envoyer à l'adresse mail
ecole.iade@chu-tours.fr

Un accusé réception de votre dossier complet vous sera envoyé par mail

DOSSIER D'INSCRIPTION

Sélection d'entrée en formation IADE 2027
ÉCOLE IADE de TOURS

Renseignements personnels

Nom de naissance : ……

Nom d'usage : ……

Prénom(s) : ……

Date de naissance : …… /……. /……..

Lieu de naissance : ……

Adresse : ……

……

Code postal : ……

Ville : ……..

Tél. Fixe : ……

Tél. Portable : ……

E. mail personnel : ……

N° SS : ……/……..

Nbre d'enfants : ……

N° ONI : ……

Matricule (agent CHU Tours) ……

Situation familiale :

- ❑ Célibataire
- ❑ Marié.e
- ❑ Pacs
- ❑ Concubinage
- ❑ Divorcé.e
- ❑ Séparé.e
- ❑ Veuf.ve

Renseignements professionnels

Établissement : ……

……

Statut de l'employeur : Public ☐ Privé ☐

Adresse : ……

……

Code postal : …… Ville : ……

Service :
……
.

Téléphone : ……

Niveau d'études et diplômes

Diplômes professionnels

Année	Établissement de formation	Intitulé du diplôme

Autres diplômes et formations universitaires ou formations continues

Année	Établissement de formation	Intitulé du diplôme ou dernière classe suivie

Déroulement de carrière

Date	Établissement / Service	Fonction

Prise en charge de la formation IADE

☐ Promotion Professionnelle Continue (joindre Attestation de prise en charge employeur)

☐ À titre individuel – Autofinancement (compléter Attestation ci-dessous)

☐ Autre (à préciser) : ……

PUBLICATION DES RÉSULTATS
AUTORISATION DE PARUTION
Sur Internet

A joindre au dossier d'inscription

Je soussigné(e) :

Nom de naissance : ……

Nom d'usage : ……..

Prénom : ……

☐ **autorise**

☐ **n'autorise pas**

L'École IADE de Tours à faire paraître mon nom sur les listes des résultats d'admissibilité et d'admission qui seront publiées sur **Internet**.

https://www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/resultats/

Fait à
Le

Signature
(suivi de la mention "Lu et approuvé")

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITÉ IADE 2027 - 2029
PROMOTION PROFESSIONNELLE CONTINUE

A joindre au dossier d'inscription

Je soussigné(e) : ……

Fonction : ……

Établissement : ……..……

Certifie que Mme, M. : ……..……

☐ sera pris(e) en charge par l'établissement pour les frais de sa scolarité IADE 2027-2029, d'un montant de **9100.00 € par année** (tarif sous réserve d'évolution) de formation

☐ a fait une demande de prise en charge pour les frais de sa scolarité IADE 2027-2029, d'un montant de **9100.00 € par année** (tarif sous réserve d'évolution) de formation, qui sera examinée

Fait à

Le

Signature et cachet de l'établissement

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE PERSONNELLE DES FRAIS DE SCOLARITÉ IADE 2027 – 2029
AUTOFINANCEMENT

À joindre au dossier d'inscription

Je soussigné(e) Mme, M. ……, m'engage sur l'honneur à régler les frais de scolarité IADE 2027-2029, d'un montant de **7280.00 € par année** (tarif sous réserve d'évolution) de formation, à **l'École IADE de TOURS.**

Fait à
Le

Signature
(suivi de la mention "Lu et approuvé")